



Association *française* des Victimes du Terrorisme

Procès des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015

Devant la cour d'assises spéciale, au Tribunal judiciaire de Paris

Le mercredi 2 septembre 2020, s'ouvre devant la cour d'assises spécialement composée de Paris, le procès des attentats de janvier 2015. Les accusés sont poursuivis sous différentes qualifications criminelles telles que « complicité d'entreprise terroriste », « association de malfaiteurs terroriste criminelle », « association de malfaiteurs criminelle » et « acquisition, détention et cession d'armes de catégorie A et B » pour les faits commis les 7, 8 et 9 janvier 2015 à Paris, Montrouge et Dammartin-en-Goële. Les terroristes auteurs des attaques, Saïd KOUACHI, Mohamed KOUACHI et Amedy COULIBALY, sont décédés lors d'assauts des forces de l'ordre. Les accusés sont poursuivis pour leurs responsabilités dans la préparation et la réalisation de ces attentats ayant marqué la société française par leur violence et leur envergure.

En raison de la durée de l'audience et de l'intérêt des débats pour les victimes et le public, l'AfVT propose un compte rendu hebdomadaire exhaustif afin de connaître la teneur du procès chaque semaine.

Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

Evènements marquants de la semaine

♦ Le début des plaidoiries des avocats des parties civiles :

Ce seront les derniers mots prononcés dans la salle d'audience au nom des victimes, et ce, derrière la voix de leurs avocats évoquant leur souffrance une toute dernière fois.

♦ La suspension de l'audience :

Trois accusés ayant été détecté positif au covid-19, l'audience est suspendue afin de respecter les règles sanitaires d'usage en cas de risques de contamination. L'audience reprendra probablement à partir du 16 novembre.



Pour aller plus loin

Chronique [France Inter](#) – Dans les coulisses du box des accusés.

Article [Charlie Hebdo](#) – Redonnez vie par la parole.

Les Live Tweets de [Charlotte PIRET](#) et [Sophie PARMENTIER](#) pour suivre le procès en continu. Comptes rendus quotidiens de [France Inter](#).

Compte rendu de la semaine du 26 au 30 octobre 2020 – Semaine n°9

Lundi 26 octobre 2020 – Jour 39 :

Cette journée d'audience est consacrée à l'accusé Monsieur Ali Riza POLAT. Il est poursuivi pour :

- ❖ De complicité par aide et assistance
- ❖ Complicité de l'ensemble des actes criminels et délictuels commis par les accusés et terroriste
- ❖ Association de malfaiteurs criminelle terroriste

Ces faits revêtent la qualification d'association de malfaiteurs criminelle terroriste ET de complicité d'entreprise terroriste. Monsieur POLAT est le seul accusé poursuivi pour complicité des faits terroristes commis.

○ Interrogatoire de Monsieur Ali Riza POLAT :

Il débute son interrogatoire sur des déclarations spontanées : « *Bah je comprends pas, Madame P. (la juge d'instruction) avait envie d'écrire ce jour-là. J'ai fait ça sans savoir. Donc je sais pas en fait, elle a besoin d'un bouc émissaire. Les 7 et le 9 janvier, j'étais chez moi. Donc j'ai fait tout ça sans laisser une empreinte ? Donc je comprends pas en fait. Ils ont tué des personnes, maintenant vous voulez un bouc émissaire. (...) Je me suis jamais levé un matin pour tuer quelqu'un moi Monsieur ! Si j'avais ces armes, je serais parti faire un braquage. Je comprends pas pourquoi je vais tuer des gens ? Je comprends pas comment on en arrive là ? (...) D'un mensonge, partant à un autre mensonge, à un autre mensonge, à un autre mensonge, on arrive à une complicité comme ça ! Je ne comprends pas ! Je ne comprends pas ! Je regrette d'être rentré.* »

■ Les liens avec Amédy COULIBALY :

L'accusé explique la nature de ses liens avec Amédy COULIBALY : « *On me l'a présenté, c'est un mec de sa cité qui me l'a présenté. C'est un bandit, on s'est bien entendu, c'est tout ! On s'entendait bien, on faisait de l'argent, il faisait ses magouilles, je faisais mes magouilles.* »

Il reconnaît avoir été au courant de la procédure terroriste (affaire ATWH) dans laquelle Amédy COULIBALY a été impliqué. Toutefois, il explique qu'en discutant avec lui, il comprend qu'Amédy COULIBALY est accusé à tort, il sera d'ailleurs relaxé.

Il évoque la dette de 15 000€ qu'il avait envers lui du fait d'un emprunt de produits stupéfiants : « *il m'a donné du shit !* ».

- Son départ au Liban :

Quelques jours après les attaques perpétrées par Amédy COULIBALY, Monsieur POLAT part au Liban. Il est alors contrôlé au poste frontière de Masna, frontalier avec la Syrie. Il explique avoir voulu passer le poste frontière de Masna au Liban, frontalier de la Syrie, pour aller à Damas après avoir visionné un reportage France 24 expliquant qu'aucune ambassade française n'existe à Damas : « *Pour aller à Damas ! Non ! Non ! Non ! Ne me dites pas que je voulais en Syrie ! Je veux pas aller chez l'Etat islamique ! (...) Je veux pas aller en taule pour une chose que je n'ai PAS FAIT !!! Damas c'est tout ! Je regarde France 24, la dame elle dit qu'il y a plus d'ambassade de France à Damas, donc je me dis je vais là-bas et comme ça N. m'enverra mes sous, mes tunes. Puis je rentre car il ne m'envoie pas mes tunes !»* »

- Sur la vente de la voiture mini cooper :

L'accusé explique qu'il montait des escroqueries avec Amédy COULIBALY; la vente de la mini cooper était donc le début d'une longue série d'escroqueries de voitures. Il explique : « *KARASULAR donne le numéro à T. (l'acheteur grec), il harcèle COULIBALY. Déjà il parle très bien français, il faisait genre à la barre. On parle, on parle, on parle, il dit 17 000€. Il nous oui mais y'a des frais de dédouanement. Un mec m'a dit que c'était complètement faux donc déjà il nous a carotte (au sens de voler, piquer) 3 000€. Il dit qu'il va nous redonner l'argent au bout de 15 jours. (...) de 17 000, on descend à 14 000€ pour les frais de dédouanement. Puis 12 000€.* »

- Positionnement sur les faits reprochés :

Questionné sur son déplacement en Belgique les 9-10 janvier 2015 chez Monsieur KARASULAR afin d'obtenir la fin du paiement de la mini cooper, Monsieur POLAT répond en criant de façon ininterrompue : « *Mais ce qu'il a fait ! Mais vous êtes malade ?! Ça passait partout sur la terre ! Je le savais ! Le 9 janvier quand j'allume la télé, t'es là, t'es en train de regarder la télé ! T'es là il est en train de faire une dinguerie !!! Je peux te dire, j'ai jamais tremblé comme j'ai tremblé comme ça ! Je me suis dit mais qu'est-ce tu fais ??? Qu'est-ce que tu fais ???? Qu'est-ce que tu fais ??? Et vous !!! Vous venez me chercher pour une histoire de voitures !!! Je vais aller en prison pour quelque chose que je n'ai pas fait ! Que je n'ai pas fait ! Mais moi je suis prêt pour aller en taule pour quelque chose que j'ai fait ! Mais ça ! (...) Hé je voulais pas aller en prison pour ça, je suis parti, je voulais pas rester chez moi pour que les flics viennent nous chercher ! Je voulais pas aller en prison ! Je veux pas aller en prison ! Je veux pas aller en prison ! Je veux pas aller en prison !!!* »

- Expertise psychiatrique de Monsieur POLAT :

L'expert relève une logique un peu sociopathique au sens criminologique : « *il assume les transgressions des atteintes aux biens* ».

Dans ses conclusions, l'expert s'interroge : « *Est-ce que la personnalité peut avoir des caractéristiques liées à une forme de passion idéologique ? On ne voit rien de ce type. On voit quelqu'un de concret,*

idéaliste qui a sa propre identité sans problématique de personnalité et sans tendance à un engagement idéologique. »

Il conclut en expliquant la différence entre la psychopathie et la sociopathie : « *Ensuite, dans une situation par rapport à la problématique de l'impulsivité, on distingue la sociopathie de la psychopathie. Le psychopathe se drogue, se scarifie, c'est une dimension de fragilité. Le sociopathe est contrôlé habituellement, il ne rentre pas dans l'impulsivité. Il assume tranquillement la transgression dans l'atteinte aux biens. Et il est assez bien décrit par cette forme de sociopathie.* »

○ **Audition de la mère de Monsieur POLAT :**

Elle débute son audition sur ces mots : « *J'arrive pas à comprendre comment ils ont fait pour rentrer dans autant de problèmes. C'est un enfant qui a toujours défendu toujours sa sœur, sa mère, jamais il nous a répondu. J'étais fière de lui. Après qu'est-ce qu'il s'est passé... Qu'est-ce que je sais depuis 5 ans et demi ? Il me regarde dans les yeux, il me dit 'maman j'ai rien fait !'* ». Elle explique à la Cour comment son fils la protégeait face à son mari qui la battait : « *J'étais une femme battue, j'ai pas honte de dire ça. Grâce à Ali, j'ai demandé divorce, sinon je vivrai encore avec mon ex.* »

Le président interroge alors le témoin « *Est-ce que vous pensez que quand il vous dit quelque chose, il vous dit la vérité ?* », Madame répond : « *oui, il arrive pas à mentir* ».

Elle explique à la Cour son rejet de la conversion de son fils. De confession alévi et d'origine kurde, Madame expose à la Cour sa vision de religion et son opposition à la religion musulmane : « *Nous les alévis, c'est pas une religion. On prend la vie, on croit les lois de la vie. Chez nous, devant nous, il y a un monde. Chez les alevis, il y a beaucoup beaucoup de problème avec la religion. Alévis, c'est les gens que le prophète, il voulait protéger. (...) Pour moi, y'a pas de religion, y'a un seul dieu. Quand on croit au dieu, on fait pas de mal aux autres. Mais quand on voit ce qui s'est passé même maintenant, je ne crois pas aux religions. Je crois au dieu. Mais mon dieu c'est pas le tien, ça je crois pas.* »

Sur l'innocence de son fils, Madame déclare : « *Toujours il m'a dit « maman je suis innocent », droit dans mes yeux (...) Je sais très bien qu'il a pas fait des trucs graves, je sais très très bien. Mais, y'en a pleins qui ont parlé sur lui, il est dans un problème.* »

○ **Audition du frère de Monsieur POLAT :**

Convaincu de l'innocence de son frère, le témoin déclare immédiatement de manière vive : « *(...) Il était dans le trafic de drogues, dans les escroqueries. Pas radicalisé comme vous dites, il s'est converti oui. Il était dans les magouilles tout ça, tout ça. Il vendait de la drogue, il a toujours vendu de la drogue. Il ne vend pas d'armes. Mon frère il est pas teubé, il était pas au courant. Maintenant si vous voulez que je vous dise autre chose ? Je vais rien vous dire, je connais bien la vérité !* »

Sur les activités délinquantes de Monsieur POLAT et les gains qu'il en tire,

T : Je vais vous dire un truc, en 2011, je suis dans mon lit, il vient me réveiller en 2011 avec une liasse de 500€.

Le témoin et Monsieur POLAT rient.

Monsieur le président : Et ça vous fait rire vous ?!

T : Je dis ça pour vous montrer à quel point il a rien à voir avec le terrorisme.

- **Audition du beau-père de la sœur de Monsieur POLAT :**

Le témoin avait côtoyé l'accusé lors d'un séjour à Londres, où réside la sœur de l'accusé, pour effectuer des travaux. Il restitue les dates précises de ce séjour londonien, qui posent difficultés dans le dossier : « *On est parti ensemble le 14 août* », Monsieur POLAT restant alors 15 jours à Londres.

Il fait état de ses échanges avec Monsieur POLAT au cours de ce séjour : « *Quand on travaillait à Londres, on discutait un petit peu avant de se coucher, la vie. On ne se connaissait pas donc on se posait des questions. Un moment donné, il me dit que « 'est-ce que vous avez lu le Coran ? ». Et moi je dis « oui ». Il me dit « Et vous êtes toujours pas devenu musulmane ? ». J'ai dit « non mais ça oblige pas de changer de religion, moi je suis tel que je suis ». Après il m'a dit dans mes rêves, j'ai été guidé et il est devenu musulmane ». Mais cette information, je possédais déjà avant de venir en Angleterre par sa mère car elle m'avait clairement dit « je n'aime pas, je n'aime pas qu'il soit musulman ». Dans mon ignorance, je ne savais même pas faire la différence entre la religion alévie, chiite ou sunnite. »* »

- **Audition de Monsieur Madi N., connaissance de Monsieur POLAT :**

Ce témoin est mis en cause par l'accusé concernant des escroqueries qu'ils auraient montées ensemble, ainsi que dans une affaire de meurtre d'un jeune garçon de leur cité. De plus, Monsieur POLAT a dit à plusieurs reprises que lorsqu'il était en fuite (au Liban et en Thaïlande), il attendait que Madi N. lui envoie de l'argent. Son implication par Monsieur POLAT est donc peu claire, à l'image des nombreuses interventions vives et non maîtrisées de Monsieur POLAT.

Le témoin reconnaît avoir connu Amédy COULIBALY. Occupant un poste d'animateur à Grigny, il voyait souvent Amédy COULIBALY pour des activités.

Toutefois le témoin, comme tant d'autres, revient sur ses déclarations de garde à vue :

Monsieur le président : Vous dites « un jour que je discutais avec chichko¹ après le départ de ce dernier, le métisse s'est approché de moi et m'a dit que celui-ci faisait dans les armes. »

Vous dites que vous avez posé directement la question à Ali POLAT directement, est-ce que c'est vrai ou pas ?

T : Oui.

P : Il vous répond quoi ?

T : Il m'a dit non.

P : Vous avez dit « chichko n'a pas nié, il a dit qu'il touchait aux armes pour faire un braquage ». C'est exactement l'inverse que ce que vous venez de me dire ?

T : Non mais comme c'est des histoires il y a 5 ans, il y a ça également. Donc oui c'est vrai.

(...)

P : Est-ce que c'est la seule chose qu'il recherchait, les armes ?

T : Oui, des fois il me demandait un appartement.

P : Pourquoi un logement ? Il vivait chez sa mère.

T : Je sais pas pour partir.

P : Pourquoi il vous demande à vous et pas à la mairie ou une agence immobilière ?

T : Ouais.

(...)

P : Est-ce que y'a pas quelque chose sur la musique ? Je vais vous mettre directement sur la voie...

T : Oui c'est vrai qu'une fois j'écoutais de la musique et il était pas d'accord que j'écoutais de la musique.

¹ Surnom de Monsieur POLAT, signifiant « gros » selon l'intéressé.

P : Vous dites « j'écoutais de la musique rap, il était là. A ce moment-là, il s'est énervé. Il m'a dit qu'il ne fallait pas écouter ce genre de musiques. Il m'a choqué. »

Vous confirmez ?

T : Oui.

Le témoin nie ses contacts et rencontres réguliers avec Monsieur POLAT. L'audition se termine.

Mardi 27 octobre 2020 – Jour 40 :

Cette journée d'audience est consacrée à la suite de l'interrogatoire de Monsieur POLAT.

- **Les armes :**

Le président interpelle l'accusé : « *Ce qu'on sait c'est que de Monsieur Madi N., vers le mois d'août vous cherchez des armes. PREVOST il dit la même chose, qu'au mois d'août on a cherché des armes vers Charleroi, vers Claude HERMANT et Patrick H. qui sont des informateurs de la gendarmerie et qui préviennent des transports d'armes etc... Et comme par hasard ! Vous êtes contrôlé au péage !* »

L'accusé continue de démontrer que les éléments contre lui n'ont aucun lien. Il insulte Willy PREVOST de « *sac à merde* », le président intervient vivement en disant que la Cour ne tolèrera pas ce type d'invectives/insultes.

- **Positionnement sur les faits reprochés :**

Si Monsieur POLAT donne des explications plus structurées, il prend à parti à de nombreuses reprises ses coaccusés qui ont fait des déclarations en procédure, l'impliquant. Des insultes fusent à plusieurs reprises entre Messieurs POLAT, ABBAD et PREVOST.

Monsieur POLAT continue de revendiquer son innocence : « *Mais vous voulez que je vous dise quoi ?! Je vais pas avouer un truc que j'ai pas fait ! Je vais pas tourner autour du pot. C'est que vous, vous voulez des réponses qui vous satisfassent !* »

Interrogé sur la surveillance du 28 janvier 2015 faisant état d'un déplacement de Monsieur POLAT devant l'hypercacher, observant le magasin et les forces de l'ordre postés devant le magasin, pour ensuite se rendre à Bastille pour acheter une pomme d'amour (selon une enquêtrice, en hommage à son ami Amédy COULIBALY), l'accusé déclare : « *Hé mais j'ai pas le droit d'y aller ? Pourquoi il a fait ça ? Pourquoi il a fait ça ? (...) Sur les barrières y'avait des mots, des fleurs. Il avait pas besoin de faire ça ! Il avait pas besoin ! Il y avait des mots « pourquoi t'as fait ça ? ». C'est vrai, je comprends pas, pourquoi il a fait ça ?* »

Souhaitant démontrer son innocence et assumer son passé délinquant, Monsieur POLAT fait état de ses projets délinquants de l'époque menés dans un but d'enrichissement, véritable leitmotiv de l'accusé.

- **La radicalisation d'Ali Riza POLAT :**

Monsieur le président donne lecture des conclusions du rapport du quartier d'évaluation de la radicalisation (QER) : « *Il s'est converti à l'islam en cherchant une bonne absolution de ses*

transgressions. (...) Ainsi au regard de son attitude et de son positionnement durant l'entretien individuel, les observations remontées par les agents et les regards croisés des professionnels, il ne ressort aucun élément ne pouvant laisser supposer que Monsieur POLAT est inscrit dans une idéologie radicale et violente. Cependant, il apparaît que Monsieur POLAT a un ancrage dans un parcours délinquant qu'il n'exclut pas de poursuivre en sortant de prison. L'absence de risque de passage à l'acte, il est possible de l'intégrer dans un régime de détention simple. »

Le rapport relève chez l'accusé des « *éléments de protection contre une idéologie radicale et un mode de vie qui ne s'inscrit pas dans une idéologie radicale* ». Le rapport énumère les éléments en ce sens : « *Liens de Monsieur avec sa mère, qui se méfie de la religion musulmane / il fait part de son admiration auprès de sa mère et de sœur, et leur travail notamment sa sœur qui est trader / il évoque avec positif ses relations avec des escort girls / il évoque ses voyages ainsi que le fait de partir avec une future compagne, il la décrit comme une fille intelligente, du genre bobo parisienne. Il souhaite partir en Ecosse et visiter les distilleries de whisky en Range Rover.* »

Le président conclut ladite lecture : « *Il ressort de Monsieur POLAT, une incapacité d'accepter son affiliation à un acte terroriste* ». Il interroge l'accusé « *Vous vous reconnaissiez là-dedans ?* ». Monsieur POLAT répond alors : « *Ouais ouais je me reconnais. Encore une fois, je suis prêt à faire beaucoup de choses mais je suis pas un assassin. Je verse le sang de personne. Je suis pas un assassin.* »

Sur ses liens avec la mouvance islamiste radicale,

A : *Je suis d'accord, peut-être que vous y êtes pour rien mais s'il a préparé ces attentats, c'est forcément avec des gens de la mouvance islamiste ?*

ARP : *Je ne sais pas ! Je ne sais pas ! Je ne sais pas ! On dit que j'étais à tous les stades de la préparation, mais à quels tous les stades ? J'ai vendu un véhicule. Je ne sais pas ! Je ne sais pas comment il a fait ! Moi j'ai vendu son véhicule, on se voyait, j'avais la dette, je devais le rembourser. Mais la vraie vérité : JE-NE-SAIS-PAS !*

A : *La position de Peter CHERIF, c'est de faire une défense de rupture de dire qu'il ne reconnaît que dieu et il fait une logorrhée sur dieu. Une manière de dire qu'il ne reconnaît pas la juridiction, qu'en pensez-vous ?*

ARP : *C'est simple : est-ce que vous m'avez déjà vu faire une déclaration comme ça devant un magistrat ? Lui mais c'est un terroriste ! C'est un terroriste ! C'est lui qui devrait être là car lui il connaissait KOUACHI, il était d'Al Qaïda, il a armé les KOUACHI, il leur a appris à tirer. Donc pourquoi il est pas dans ce box ? Oui lui c'est un terroriste. Moi ça fait 5 ans que je vous explique, pourquoi la voiture tout ça et on me dit que je tourne autour du pot. Pour vous dire la vérité, c'est tourner autour du pot.*

Est-ce que moi j'ai la même logorrhée que lui ? Est-ce que je suis déjà allé au Yémen ?

A : *Non mais en Syrie quand même... (en riant)*

ARP : *Ohlalala... Ça veut dire que vous n'avez rien écouté de ce que j'ai dit... Mais comment je peux avouer une chose que je n'ai PAS-FAITE.*

Sur l'anecdote dont fait état Monsieur PREVOST lors d'un trajet en voiture où Monsieur POLAT refusait d'écouter de la musique, ce dernier s'explique : « *PREVOST a dit que soi-disant je lui aurais fait un cours sur la religion, que je me suis converti je sais pas quoi. J'ai insulté les rappeurs parce que je les aime pas. (...) Moi j'ai dit « pourquoi tu écoutes ça ? Ces guignols ? Tu dis « ouais j'ai fait ça, j'ai fait si ». Tu vas rien faire du tout ! Arrête tes salades ! Ecoute de la variété française ! »*

Mercredi 28 octobre 2020 – Jour 41 :

L'avocat de Monsieur RAUMEL prend la parole en début d'audience pour souligner qu'un classement sans suite a été prononcé au bénéfice de son client concernant la procédure pour subordination de témoin.

L'audience se poursuivra sur la suite et la fin de l'interrogatoire de Monsieur POLAT, la parole est à la défense, il dément être le bras droit de A. COULIBALY : « *Avocat de la défense : dans l'OMA on comprend que vous êtes une sorte de bras droit mais vous pouvez conformer que W. PREVOST a rencontré A. COULIBALY sans vous* »

ARP : ben oui, quand il achète les produits le véhicule je ne suis pas là, ils sont tous les deux à Fleury, mais je ne suis pas là, je ne comprends pas pourquoi on dit que je suis son bras droit, les rendez vous c'est pour les escroqueries, et A. COULIBALY est allé le voir pour lui demander les choses, et des témoins l'ont dit. »

❖ Audition d'un témoin ayant vu le sac d'armes réceptionné par M. MARTINEZ pour A. ABBAD

Il déclarera en visioconférence au sujet du sac d'armes : « *on me dit que c'est du matos, et là je me rends compte que c'est pas du stups, je range ça dans la salle de bain, le lendemain elle me fait une crise de nerf, c'est quoi dans ce sac ? Je regarde dans ce sac, je vois qu'il y a des armes, un fusil de chasse et une sorte de carabine qui ressemblait à du 22 long rifle, mais les autres elles étaient bonnes à jeter, donc je dis à Aziz [en parlant de A. ABBAD] il faut dégager ça, et il me demande si je connais quelqu'un* ».

La cour rendra deux arrêts : concernant la demande d'information supplémentaire, la demande qui sera refusée. Concernant l'audition non versée au débat d'un témoin anonyme devant faire des révélations, il s'avère qu'en réalité ce témoin n'a jamais été entendu par la suite, le procès-verbal ainsi sollicité n'existe pas.

L'audience sera suspendue pour la journée en raison d'un accusé malade.

Jeudi 29 octobre 2020 – Jour 42 :

Des questions subsidiaires ont été posé à la Cour afin qu'elle y réponde, ce sont des questions relatives à la qualification des faits.

Certaines parties civiles via leur question subsidiaire demandent à la Cour de se questionner sur une qualification d'assassinat aggravé par l'appartenance religieuse des victimes de l'Hypercacher. Le Président précise que les questions seront lues, et qu'il pourra y avoir ouverture des débats s'il y a une difficulté pouvant faire l'objet d'un arrêt.

La matinée sera consacrée aux dernières questions des parties, ainsi qu'aux dernières lectures de dépositions des témoignages dont il a été passé outre avant la clôture des débats

Lorsque les débat sont clos, les plaidoiries des parties civiles débutent. Vont se succéder 74 plaidoiries, organisée selon la chronologie des faits. Les associations auront 5 minutes de temps de paroles, les personnes physique 17. La retranscription de leur plaidoirie n'a pas pu être faite dans leur intégralité.

○ Plaidoirie des avocats de l'AfVT et de la FENVAC :

Le temps est venu pour les victimes de prendre la parole une dernière fois, procès pour l'histoire dit-on, histoire judiciaire qui dans 50 ans était la réponse au terrorisme au début du siècle, histoire de vie brisée nié, histoire d'un terrorisme qui massacre au nom d'un islam radical que notre pays subit depuis de nombreuse d'année et dont on n'entrevoit toujours pas le début de la fin.

Les attentats ont été revendiqué par El et al Qaeda revendiqué au nom de l'idéologie islamiste radicale celle qui impose la supériorité du religieux au politique, la soumission plutôt que la liberté, la liberté fondamentale est devenu mécréante, la simple réapparition de ces mots est une stupéfaction de tous les jours la terreur veut nous faire plier, nous devrions faire machine arrière et mettre à bat toutes les considération humaniste depuis les lumière, il faudra renoncer au long contrat établit entre la religion et la vie de l'état séparation douloreuse mais aujourd'hui chérie de tous, le terrorisme islamiste nous intime d'y renoncer sous la terreur et dans le sang.

L'avocate fait un récapitulatif non exhaustif de tous les attentats connus ces dernières années.

Ce terrorisme est encore celui-là qui a frappé cette audience, nous attendions nous à plaider sur ces faits-là. Encore ce matin à Nice, deux femmes un homme dans une basilique, c'est celui qui a tué les juifs les ennemis sacrés, des journalistes pour des dessins, procès pour l'histoire, une histoire qui en réalité qui n'en finit jamais de se répéter. En 2013, 2014, 2015 le terrorisme islamiste s'appuie sur deux piliers, d'une part le prosélytisme, celui qui repend l'idéologie mortifère, cette branche qui terrifie est assuré par la logistique de délinquance de droit commun elle se marque par la radicalisation en détention, par des bras armés de moins en moins érudit, de moins en moins sachant. Ce ne sont plus des érudits, ce qu'ils apportent à la cause islamiste ce n'est pas leur connaissance théologique ou même leur pratique connue ou non de l'islam c'est un savoir-faire, ils savent dissimuler, ils savent se battre, ils savent trouver de l'argent, c'est ce que l'on appelle la troisième génération du djihâd, qui vient de la détestation de la France. Celle qui vient des prisons et des quartiers où tout se sait à commencer par le statut social de chaque délinquant.

Le temps est donc venu pour nous avocats, de porter la voix des victimes des attentats des 7,8 et 9 janvier, tâche qui nous honore, présent auprès des victimes au tout premier instant, les premiers sms, ami avant d'être avocat, pour d'autres d'entre nous nous sommes entrée dans la vie des survivants et des familles endeuillé, nous sommes devenu une sorte de médecin dont il se serait bien passé, l'avocat est parfois devenu ami, j'ai une pensée pour mes clients, qui m'ont confié ma prise de parole. Ces victimes nous avons essayé de comprendre leur drame, nous avons essayé d'essuyer les larmes, nous ne battons pas pour éviter des années de prison, tous nos clients ont déjà payé le prix, le prix le plus cher, ils sont condamné à pleurer toute leur vie, l'être aimé qu'ils ont perdu, qui a quitté ce monde dans la violence la plus inouïe, ou ceux qui ont survécu qui tente aujourd'hui de ramasser leur lambeau de chair, et entamer le chemin de la reconstruction, qu'allons-nous ajouter à nos plaideoirie peut être ce qu'ils n'ont pas réussi à vous dire et aussi ce qu'ils ont pensé de ce qu'on dit des accusés, et ceux des témoins amnésiques qui sont passés à la barre, conscient de l'humilité dont nous devons faire preuve pour restituer à chacune des victimes sa place, ses mots, ses pensées, pour mes confrères, tous les trois d'une seule voix c'est d'accompagner celle et ceux qui ont choisi de dépasser leur position victimaire et de faire leur carburant la lutte terroriste, empêcher que ça recommence indéfiniment, c'est notre responsabilité collective qui est questionné c'est pour ça que des associations comme l'AfVT et la FENVAC existe car il reste des questions dont on doit apporter des réponses.

On se lève aujourd’hui pour plaider parce que dans ces associations tous les jours on se lève pour qu’on ne coupe plus des têtes, qu’on ne tue plus des journalistes et qu’on ne tue plus les juifs simplement parce qu’ils sont juifs.

74 plaidoiries de partie civile sur 4 jours c'est ce que nous livrons 74, plaidoiries c'est beaucoup oui, et alors ? Aucune victime n'a choisi d'être ici dans cette salle d'audience. Que sont ces 4 jours rien, pour nous professionnelles, nous pourrons ensuite aller nous reposer. Alors plus que 4 jours de plaidoiries de partie civile n'auraient pas été indécent pour parler de nos victimes, les accusés sont-ils condamné déjà par notre surnombre ? personne ne le souhaite et nous savons qu'il n'en sera rien, l'attente de justice n'a jamais fait condamner qui que ce soit.

Parler d'un déséquilibre, mais quelle force constitue les victimes ? Aucune, la seule force est celle de chaque homme et chaque femme qui a trouvé la force de se mettre à nu devant nous pour se livrer à un devoir de mémoire, chaque victime constitue plus de force que vous tous accusés.

En première semaine ils aimait tous la liberté d'expression, en deuxième semaine ils aimait tous les policiers et en troisième semaine ils aimait tous les juifs, ils auraient tout donné pour leur liberté. Eux qui ont outillé les assassins ont il était pris d'écoeurement pour les tueries pour aider la police ? pas le moins du monde. Avant de transmettre la parole à mes confrères, nous voudrions dire un mot à l'attention des victimes au sujet des blessures invisibles que laisse le terrorisme « on cicatrice de l'extérieur mais jamais de l'intérieur », c'est un mot écrit par une des victimes, voilà ce qu'elle écrit, elle l'écrit pour les autres victimes : « vous étiez celui que vous étiez le mari la femme le fils aimant l'ami loyal et enjoué, ne laissez pas s'imposer l'idée que vous n'êtes que cette force (...) ».

- **Plaidoirie avocat de la LICRA**

« Mesdames et messieurs les rescapés nous sommes les dépositaires de vos mots, nous sommes vos témoins nous vous avons entendu l'inimaginable barbarie à laquelle vous ou vos proches ont été soumis ». « Le bras armé du terrorisme mène une guerre à notre cervelle, c'est une guerre contre l'intelligence, mais nous n'avons jamais cessé de penser, de penser que ce crime ne peut pas se commettre seul ». « Leur prétendue ignorance de radicalisation ne pouvait pas être ignoré de ses premiers cercles ». « Nous avons compris qu'il ne fallait pas contrarier cette image du délinquant du trafiquant ». « Nous aussi avons une colère mais elle n'est pas une colère assassine, elle est froide, et elle demande la justice ».

Sept autres avocats plaideront pour des associations : Le CRIF, SOS racisme, LE MRAP, Association France Israël, Avocat sans frontières et le Bureau national de la vigilance contre l'antisémitisme et l'association vigilance.

- **Plaidoirie de l'avocat des personnes présentes dans les locaux premières lignes**

« Ils ont ceci de commun de ne même pas connaître Charlie, elles n'ont jamais été ciblé par des organisations terroristes comme étant celle devant être abattue ». « Elles ont pour point commun de voir l'intrusion de deux hommes, qu'elles n'ont jamais vu auparavant ». « Comment un objectif aussi répertorié comme étant un objectif majeur comment ces gens peuvent-ils être seul, comment la rue Appert peut l'être tout autant, je sais que c'est une question lancinante, ne pouvait-on pas penser à un dispositif ? c'est les questions d'une mère, d'une épouse. »

- **Plaidoirie de l'avocat d'une victime confrontée aux terroristes**

« L'idée même d'assister de participer aux débats lui était insupportable, il est un immigré portugais venu en France pour se construire un avenir, au jour des faits il travaillait en face des locaux de Charlie Hebdo »

Il s'est retrouvé nez à nez avec les frères KOUACHI avec l'arme braquée sur lui, en lui demandant « où est Charlie ».

- **Plaidoirie de l'avocat des parents et du frère de Frédéric Boisseau – salarié de la maintenance d'un immeuble voisin, victime décédée dans l'attaque.**

« Cette première victime dont Jérémy G, son collègue, est venu vous dire qu'il a été le premier tué et le dernier enterré, cette première victime dont la presse n'a rien titré, d'une part parce qu'il y avait Charlie, qui avait tout à son honneur tenu l'étandard de la liberté, les policiers et ensuite la communauté juive encore et toujours visée ».

« La famille Boisseau est restée bloquée au 7 janvier 2015 » ; « la plaie pour eux est encore béante, plus personne n'est en mesure de les comprendre, plus personne n'est en mesure de les entendre, ils vont tous les jours au cimetière, Annie pleure, et Michel lui parle » ; « Elle me dit il est mort tout seul là-bas à Paris ». « **Parler de lui pour qu'on ne l'oublie pas** », « au tout début de ce procès ils n'en attendait rien, depuis le début ils se sont constitués partie civile pour comprendre, ils sont allés à toutes les commémorations, à tous les rendez-vous avec le juge d'instruction, et encore aujourd'hui à ce procès, c'était de comprendre pourquoi, pourquoi leur fils alors qu'il n'était pas membre de Charlie hebdo a été tué. Ah Charlie il va bien falloir vous le dire, ils leur en ont terriblement voulu ».

« **On nous l'a expliqué la frustration de s'être trompé à deux reprises a joué certainement un rôle pour que Chérif KOUACHI décide de tirer dans l'homme** ». « Comment certains accusés, ces personnes qui disent ne pas connaître les frères Kouachi ait estimé nécessaire de faire des recherches et ce alors même A. COULIBALY n'était pas encore rentré dans l'Hypercacher, et identifié comme l'assassin de Clarissa Jean Philippe, comment certains ont pu être triste en apprenant la mort de leur soi-disant bourreau ». « **A l'issue de ce procès je fais un vœu, je vais le vœu, celui de n'avoir à prononcer pour la dernière fois le nom des trois assassins et de ne retenir que le nom des 17 victimes, en commençant par celui de Frédéric Boisseau** »

- **Plaidoirie de l'avocat de la femme de Frédéric Boisseau**

Concernant les mots qu'elle a dit à son avocat : « *Je voudrais les remercier, sans eux tous, le mot de Frédéric n'aurait jamais été prononcé avant tant de vigueur et d'humanité, il est vrai que ce nom et ce prénom tiré de l'oubli peu de personne vont s'en souvenir c'est un peu le soldat inconnu et je le dis avec beaucoup de bienveillance, parce que dans ce dossier et dans beaucoup d'autre il y a un soldat inconnu* ». « *Frédéric Boisseau a réexisté un instant* »

Explique son périple « *personne ne voulait lui offrir cette vérité et aujourd'hui petit à petit une vérité apparaît, une vérité fugace, à coup d'amnésie, on a encore jeté une pelleté de terre sur ces attentats inqualifiable* » et elle me dit « *offrez-lui de façon simple, un discours, elle a besoin de continuer de savoir et elle vous fait confiance* ».

Il raconte que Frédéric Boisseau ne connaît qu'un seul poème d'après sa femme, et elle aimera qu'il le lise car toute la famille devait le connaître, il lit alors le poème d'Arthur Rimbaud, le dormeur du Val.

- **Plaidoirie de l'avocat de de Jérémy G. – Homme de la maintenance présent au rez-de-chaussée**

« *Jamais je ne plaiderais aussi bien que ce qu'il a fait, je voudrais le remercier de l'honneur qu'il me fait de permettre de l'assister et je le remercie aussi, d'avoir le meilleur messager, le meilleur porte-parole le meilleur avocat de son ami Frédéric* ».

« *Je pense que pour juger des hommes il faut comprendre leur fonctionnement, et j'ai tenté de comprendre le fonctionnement de ceux qui ont été animé ces jours-là tant les frères KOUACHI de A. COULIBALY, mais également le fonctionnement de ceux qui les ont entourés, qu'est ce qui peut guider ces gens ?* ».

- **Plaidoirie de l'avocat de ZR. – Membre de Charlie Hebdo, absente lors de l'attaque**

L'avocat évoque les menaces de mort subies par sa cliente, après son passage à la barre, ainsi que les intimidations et menace subit par les autres parties civiles et leurs avocats.

« *Certains ont pu dire que c'était un procès des petites mains et que tous ces gens-là, soit rien à avoir c'est ce qu'ils disent ou peu avoir parce qu'ils ne peuvent pas dire autrement, (...) il y a le soutien, ceux qui ne vont pas aller au contact, vont choisir d'aider, aujourd'hui il ne peut pas y avoir d'attentat tel que celui-ci sans logistique, le deuxième cercle a une importance considérable car sans eux ils sont tout nus* ». ; « *J'ai assisté hier à un procès donné à Bamako² où les auteurs ont été condamné à la peine de mort par fusillade après 9 minutes de délibéré, c'est une autre justice, mais nous, nous sommes là, dans une machine judiciaire, et vous jugez au nom du peuple français, ce quatrième pilier que vous représentez, parce que c'est toute la beauté de notre système ce pilier doit être implacable* ».

² L'AfVT était également présente à ce procès et publiera un compte rendu sur son site internet

Vendredi 30 octobre 2020 – Jour 43 :

Cette journée d'audience est consacrée aux plaidoiries des parties civiles de l'attaque de Charlie Hebdo.

- **Plaidoirie de l'avocat de victimes de Charlie Hebdo** - Philippe L., famille VERLHAC, Hélène H., Patrick P.

A propos de Philippe L., victime survivante de l'attaque de Charlie Hebdo :

« Il n'a pas été beaucoup là, Philippe L... Il était venu dans mon cabinet en me disant 'j'ai besoin de regarder la procédure car je ne pourrai survivre qu'en écrivant'. »

« Vous avez à juger, non pas uniquement des accusés, mais à prendre en compte qu'il s'agit d'assassinats politiques. »

« Alors c'est un procès qui, à cause de ce contexte, est particulièrement douloureux, difficile mais quand Philippe L. dit que si on survit on est toujours soumis à cet écart très court entre lequel se situe la vie et la mort. C'est vrai que c'est un procès douloureux. C'est un procès douloureux et compliqué parce que votre Cour a reçu une espèce d'assignation, d'injonction. On ne fait pas une injonction à une Cour, mais de fait vous l'avez reçue. On a cessé de dire que c'était un procès pour l'histoire ! Mais quelle histoire ? Quelle histoire vous demande-t-on de faire ? »

A propos de Chloé VERLHAC, épouse du dessinateur Tignous décédé dans l'attaque :

« Chloé VERLHAC que je représente, a déclaré « moi je suis ici pour comprendre, je veux comprendre les responsabilités parce que je vais devoir les expliquer à mes enfants. »

« De Chloé VERLHAC, j'aime dire qu'elle a une histoire comme je les aime, pétrie des drames du 20ème siècle. Je suis petite-fille de déportée dit-elle et ses grands-parents juifs polonais ont survécu. Elle dit 'sans cet enseignement-là, je ne sais pas si moi j'aurai survécu.' »

A propos d'Hélène H., fille d'un dessinateur décédé dans l'attaque :

« D'Hélène H., quel père ne voudrait pas d'une fille comme elle ? Et quelle fille ne voudrait pas d'un père comme elle l'a décrit et raconté ? »

A propos de Patrick P., journaliste à Charlie Hebdo et primo-intervenant juste après l'attaque :

« Je dois dire que je suis un peu choqué. Cet homme est arrivé sur place ventre à terre. Il est entré dans la salle, la salle dont on a projeté les photos ici. Et vous avez vu ce qu'il a vu. Mais vous n'aviez pas l'odeur et vous n'avez pas vécu la fracture qu'il avait au cœur. Sur le procès-verbal de la scène de crime, on voit Tignous avec un crayon dans la main en position verticale, interrompu dans son dessin. Et je suis choqué de l'attitude de la défense. Jamais je ne porterai de jugement sur les tactiques et les stratégies de la défense. Par contre, j'ai le droit de porter un jugement comme partie civile. Quand on conteste la recevabilité du Docteur Patrick P., on ne grandit pas cette audience. Et c'est navrant. »

L'avocat conclut alors : « *N'oublions jamais ce que dit Philippe L., ce petit laps de temps entre la mort, la vie, 'on le subit toujours'*. » Monsieur le Président répond solennellement : « *La Cour vous a entendu.* »

- **Plaidoirie de l'avocate d'une victime survivante de Charlie Hebdo – Madame Sigolène V.**

L'avocate débute sa plaidoirie sur la difficulté qu'a eu Madame Sigolène V. à se voir comme une partie civile légitime, en tant que survivante de l'attaque de Charlie Hebdo ; se considérant plus témoin que victime : « *Alors quand on a autant de chagrin, quand on pleure tant, on réalise qu'on ne peut pas être uniquement témoin à son propre procès.* »

« *'Je ne pensais pas que cela me soulagerait autant de venir dire les choses à l'audience' m'a-t-elle dit.* »

En parlant de sa cliente, l'avocate déclare : « *Il faut dire de Sigolène V. que c'est un peu la partie civile idéale.* » « *Et j'aurai aimé que les accusés soient à la hauteur de Sigolène V. Mais eux, ils nous ont raconté des carabistouilles, des mensonges... Alors si le mensonge est un droit, c'est un peu l'histoire du marchant de mort qui vient nous expliquer la vertu.* »

L'avocate reprend alors : « *Sigolène V. a été victime d'un attentat terroriste en temps de paix. C'est la guerre qui va arriver par surprise sans qu'on puisse s'y préparer. Là, c'est la guerre qui vous prend par surprise et qu'on en sort pas. C'est traumatisant. Alors Sigolène V., elle a pris la fuite. Elle a mis des centaines de kilomètres entre elle et les frères KOUACHI. Car il faut savoir que les circonstances sont indélébiles, indélébiles comme le tatouage qu'elle porte, pour les 12 qui sont tombés. Elle trouve réconfort sous la mer, alors peut-être que sous la mer, on y a jamais vu des terroristes.* »

Elle termine alors sur une citation de Stéphan ZWEIG : « *jamais jusqu'ici on n'a réussi à imposer d'une façon dictatoriale à toute la terre, une seule religion, une seule philosophie, une unique conception du monde, et jamais on n'y réussira, car l'esprit saura toujours résister à l'asservissement ; toujours il refusera de penser selon des formes prescrites, de s'abaisser, de s'aplatir et de se mettre au pas.* »

- **Plaidoirie de l'avocate de la famille de Bernard MARIS - journaliste économiste décédé lors de l'attaque.**

L'avocate débute : « *J'ai 17 minutes, 17 minutes pour raconter leur vie. 17 minutes pour raconter la liberté. 17 minutes pour raconter qu'il ne faut rien lâcher, ne pas trembler. 17 minutes pour porter la parole de ceux qui souffrent depuis bientôt 6 ans. 17 minutes pour porter la parole de l'infinie douleur.* »

« Il était MARIS, il était oncle Bernard, il était chéri, il était papa. »

A propos du fils de la victime :

« *Pour R., Il a voulu continuer à espérer. C'est la violente prise de conscience de l'absence qui frappe lorsque Raphaël se rend chez son père. Et puis le manque, toujours. Il commençait à se construire, à devenir un homme. C'est là où il aura eu le plus besoin de lui.* »

A propos du beau-fils de la victime :

« *Et puis il y a J., le grand-frère, toujours là pour protéger R.. J. l'oublié qui a perdu celui qui l'a élevé, en partie. J. qui écrase sa peine pour soutenir celle de son frère.* »

L'avocate conclut : « Pour R., vous avez vu au-dessus du masque, ses yeux d'enfant. Regarder R., c'était mettre de la normalité hors norme. C'était mettre de l'humanité dans cette machine judiciaire. Ils ont tant éclairé les débats, qu'ils nous ont ébloui. »

- **Plaidoirie de l'avocat du fils Michel R.** – victime décédée lors de l'attaque de Charlie Hebdo :

L'avocat débute : « Michel, ils ne savent pas ceux qui l'ont flingué, comment la liberté de parole ne meurt jamais. »

Puis il explique la relation de son client avec son père et de la difficulté d'une telle perte, quelque soit la relation, le rapport entre un père et un fils : « Je me suis constitué partie civile pour Guillaume R. son fils. Je me suis constitué sur la pointe des pieds car Guillaume ne savait pas s'il était légitime de se constituer. Il a le sentiment de ne pas avoir connu son père, de ne pas l'avoir rencontré comme il aurait dû le rencontrer. Ce garçon, un peu gauche, m'explique que son père est parti quand il avait 5 ans. Les droits de visite étaient rares. C'est un enfant du divorce. Il y a des mots que l'on dit pas, des pas qu'on ose pas franchir et incidemment, il y a cet espace qui écarte deux être. Guillaume m'a expliqué la manière dont cet espace l'a écarté de son père, il ne lui en veut pas mais il a un vide. Il a l'impression que ce 7 janvier lui a effacé tout espoir, tout espoir pour récréer ce lien, se rapprocher de son père. J'espère que cela vous fera réfléchir sur la violence morale de la mort lorsqu'il s'agit d'un être qu'on a eu l'occasion de peu connaître. »

L'avocat poursuit alors : « Alors, je n'ai pas à juger, je ne suis pas capable de vous dire le degré d'implication de chacun. Ce n'est pas mon rôle. En revanche, ce que je crois avoir compris, en essayant de reconstituer la vie de cet homme. Je crois comprendre que ça a été un profond humaniste, un homme de gauche. Ce que je veux dire c'est que cet homme a eu de l'intérêt pour les gens qu'on a mis de côté dans cette société. Je crois que c'est un homme qui avait un profond intérêt pour ces gamins qu'on met à part dans des quartiers. Et s'il était là, il ne jugerait qu'avec une profonde humanité, un profond respect. Ce que nous enseignait Michel R., c'est que quelle que soit notre peur, quelle que soit notre appréhension, on ne doit jamais se départir de la présomption d'innocence et de l'équité. »

Il conclut sur ces mots : « Et enfin, ce que nous avons à faire c'est que nous ne devons pas céder aux traumatismes, nous devons garder la tête froide malgré les peurs, malgré ce qu'on ressent. Et cela, Michel R., plus qu'un autre, nous l'aura enseigné. »

A noter que l'ensemble des accusés semble avoir écouté avec grande attention cette plaidoirie, avec la tête tournée vers l'avocat quand il invoquait cette sensibilité de Michel R.

- **Plaidoirie de l'avocat du compagnon d'Elsa C.** – journaliste psychanalyste décédée lors de l'attaque.

L'avocat débute, en rappelant à la Cour qu'Elsa est la seule femme à avoir été tuée dans l'attaque de Charlie Hebdo : « N'aies pas peur disait-il. Calme-toi. Je ne te tuera pas. Tu es une femme. Mais réfléchis à ce que tu fais, ce que tu fais est mal. Je t'épargne et puisque je t'épargne tu liras le Coran. Voilà ce qu'a dit KOUACHI à Sigolène V., il ne l'a pas dit à Elsa C. et Elsa C. est morte le 7 janvier, d'une balle dans la tête. Pourtant Elsa C. elle avait lu le Coran. Elle avait retenu un verset précis car Elsa C. c'était une intelligence brillante et précise. Ce verset il dit : « dit leur que la vérité vient de Dieu et quiconque veut croire, croit et quiconque ne veut pas croire, ne croit pas ». Voilà ce qu'Elsa C. avait retenu. Elle est née juive et elle se revendiquait athéiste pratiquante. Elle avait d'ailleurs intitulé son

dernier ouvrage intitulé « Noël, ça fait vraiment chier ». Elsa C. est assassinée le 7 janvier. Elle est juive, elle est journaliste et elle est psychanalyste. »

A propos du compagnon d'Elsa C. : « **Depuis le drame, il s'est laissé aller, il a arrêté de travailler, il a perdu les pédales. Il a un peu fait n'importe quoi.** Il a quitté l'appartement qu'il occupait avec Elsa et il s'est installé dans une cave, un appartement au sous-sol. Il a développé une angoisse quasi-permanente. Il n'est plus allé chez le coiffeur, il ne s'habille plus. Il ne sort plus. Ses relations avec sa fille Hortense sont belles mais délicates, c'est évidemment la fille qu'il a eu avec Elsa. »

L'avocat revient sur la carrière brillante d'Elsa C., psychanalyste de renom : « **Elle devient l'une des plus grandes psychiatres à Paris. Elle se revendique de l'école freudienne. Elle est connue dans la capitale entière. Finalement, Elsa elle domine totalement la communauté scientifique et personne ne pourrait contredire ça.** »

L'avocat fait alors le choix d'interroger les accusés : « **Ces discussions, encore une fois, Messieurs vous avez contribué à les interrompre. Et je suis à l'aise à vous dire que vous n'y aurez pas compris grand-chose...** »

« **Alors Elsa C. elle avait lu le Coran et elle trouvait qu'il y avait de belles choses. Elle était infiniment humaniste. Son seul critère et il me l'a demandé, que raisonne dans cette salle d'audience, son intelligence et sa capacité de raisonnement. Dieu sait Messieurs qu'elle ne vous aurait pas trop apprécié.** »

« **Avant de finir, je voulais vous suggérer une image : cette image c'est le palais de justice en vitre, la Cour que vous composez auquel se tient un aéroport de vendeurs de morts. En haut à droite, il y aura le prophète pour vous juger. Et à côté, il y a Elsa qui vous traite d'incultes et d'ignares. Cette image Mesdames Messieurs de la Cour n'est pas une caricature mais elle est la réalité que vous avez à juger.** »

A noter que de nombreux accusés suivent du regard l'avocat qui part à la fin de sa plaidoirie.

- **Plaidoirie de l'avocat de l'épouse de Franck B. – garde du corps de CHARB, décédé lors de l'attaque.**

L'avocat s'adresse aux avocats de la défense : « **J'ai ensuite deux mots pour les avocats de la défense : oui et non. Oui nous avons été dynamiques sur les rangs de la partie civile. Cela a pu déplaire à certains. Mais, ce déplaisir est sûrement un oubli de ce que nous portons depuis des années, des souffrances, des douleurs. Et cela ne s'arrêtera pas après ce procès. Non, les observations qu'on a pu faire sur les services de police et de sécurité, ces éléments-là ne sauront pas réduire la culpabilité des accusés.** »

A propos de Franck B. : « **Je voudrai qu'on retienne que je suis l'avocat de n'importe qui.** Franck B., nous devons considérer que c'était un n'importe qui. Parce qu'il a été victime ce jour-là car il travaillait ! Parce que certains ont été victimes ce jour-là car ils faisaient des courses, parce qu'ils passaient seulement. »

- **Plaidoirie de l'avocate de la famille de Franck B. :**

L'avocate débute : « **J'interviens pour son frère et ses parents. Une famille bien discrète pendant l'audience. Et dire leur silence c'est que ce silence est une forme de combat contre toutes les formes d'atteinte à la République. Dire le silence de la famille B-L. c'est dire la pudeur de cette famille et**

rappeler la pudeur de Franck, lui qui ne parlait pas de ses fonctions, de son courage. Celui qui avait comme mission de protéger ceux dans la lumière, ceux menacés. »

Après avoir retracé la carrière de Franck B., elle parle du métier même de garde du corps : « *Franck était un gardien, au sens qu'il garde le corps, les corps menacés et il ne garde plus le sien.* Il se lève à cet instant-là et à cet instant-là, la France se lève aujourd'hui avec elle. Et il devient lui aussi l'histoire de France. *Chaque victime a chacune sa singularité et la singularité de Franck B. c'est celui qui meurent pour que les autres vivent. Lui, qui garde le corps, lui qui mettra le sien comme un dernier rempart contre l'ombre.* »

A propos de la famille, « *Cette ombre qui s'étend un peu plus chaque jour dans une maison du Sud. Denise et Pierre avaient deux enfants, deux enfants jumeaux, des vrais jumeaux, des vrais de vrais, qui se ressemblent. Philippe B-L est aujourd'hui major de police à Marseille. Et Philippe se souvient que Franck était vivant avant que d'être mort, il se souvient de leur enfance à Toulon. Il se souvient qu'il aimait le sport. Il se souvient de leur premier jour à l'école de police. Il se souvient du visage criblé de balles de son frère quand il va le reconnaître à l'institut médico-légal.* »

L'avocate conclut sur la mémoire de Franck B. : « *Franck B., son nom. C'est pour qu'on garde en mémoire son visage, son sacrifice pour la République. Franck B., Ahmed MERABET, Clarissa J-P étaient l'image d'une police fière. Ils étaient des boucliers de la République, le rempart de nos libertés. Et l'histoire nous dira, l'histoire nous dira si la nation a su se rappeler de leurs sacrifices.* »

- **Plaidoirie des avocats d'une victime survivante de Charlie Hebdo – Monsieur Laurent L.**

Le premier avocat s'avance et débute sur la valeur de la liberté d'expression : « *Quelle valeur aujourd'hui que celle de la liberté d'expression ! Vous magistrat, vous incarner le droit. Le droit s'érige comme défendeur de la liberté d'expression. La liberté, c'est le qualificatif utilisé par Monsieur Laurent L. pour ce journal pas comme les autres... »*

Il décrit alors l'attaque du point de vue de son client : « *Laurent L. est dos à la porte de la salle de réunion. Il croit entendre des pétards. Ironie du sort, un fondateur de ce journal disait que cette porte, cette porte on se la prend souvent en pleine gueule ! Et cette porte, il va se la prendre en pleine gueule Laurent ! Un homme rentre dans la salle de réunion, il surgit en criant Allah Akbar ! Laurent L. comprend. Les faits ne vont durer que deux minutes, deux minutes pour enlever la vie à l'incarnation de la liberté d'expression. Deux minutes qui vont durer une éternité pour Laurent L.* Et soudain, un silence, une éternité pour Laurent recroquevillé sous cette table. Il a entendu le terroriste dire « *on ne tue pas les femmes !* », s'il revient, il va mourir il le sait. Et pourtant, il va trouver la force de se lever pour rejoindre les survivants. Il se portera volontaire pour identifier les corps car le côté cartésien de journaliste va reprendre le dessus. »

« *Alors oui Laurent L. sera un homme libre, ce sera toujours un homme libre car c'est un journaliste d'investigations. L'Etat français a reconnu une guerre. Cette guerre, nous devons la combattre le droit.* »

« *En condamnant ces actes, vous répandez, la lumière, le jour.* »

Le second avocat prend la parole : « *Laurent c'est un doux, c'est un fidèle, c'est un esprit généreux, c'est un cœur large. C'est un homme qui ne transige pas avec les valeurs qui l'ont fait. Et je ne vous parlerai pas de son intimité car il ne m'y autorise pas. Laurent c'est avant tout, contre vent et marée,*

un journaliste d'investigations. Sa profession est intrinsèquement liée à sa vie personnelle. Et c'est peut-être pour ça qu'il se reconnaissait dans Charlie Hebdo. »

« A la veille de l'ouverture de ce dossier, Laurent se confiait à l'un de ses confrères en disant qu'il avait fait son deuil. Je n'ai jamais su ce que cette expression veut dire... En tout cas elle marque une étape des blessures physiques et psychiques de mon client. »

L'avocat fait état des conséquences graves de l'attaque sur la vie de Monsieur L. : « *Il sera suivi sur le plan médical. Sa souffrance fût à son image : discret, digne mais bien réelle. Je vous le dis, le Laurent d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier.* Ce sera la fin de l'aventure avec Charlie Hebdo, les causes en sont nombreuses mais la plus forte c'est novembre 2015 l'arrivée dans les nouveaux locaux ultra sécurisés, étouffants, insupportables. Il partira et aujourd'hui, sa vie professionnelle reste compliquée. Le quotidien avec son compagnon Pascal, sa famille et ses amis reste insubmersible. »

« La volonté de comprendre, d'entendre les explications de ceux qui sont renvoyés devant votre juridique, est une soif inextinguible. Les tentatives d'explications des accusés n'ont pas été apaisantes. Un flot de parole sans beaucoup de sens d'Ali Riza POLAT et un refus de parler comme de sombres idées de Peter CHERIF. *Ces silences, cette absence de regrets et de remords sincères ont été ressentis au mieux comme une frustration, au pire comme une insulte à la douleur de notre client. »*

« Aujourd'hui, c'est votre décision par sa motivation, par les condamnations que vous donnerez, qui pourront donner sens à ce procès. La porte sera étroite mais faites-en un arc de triomphe pour honorer les valeurs de nos clients, qu'ils ont payé de leur vie. »

L'avocat conclut : « *Votre décision doit être un rempart au fanatisme. Votre arrêt doit permettre de comprendre l'incompréhensible, d'aider à retrouver le chemin de la fraternité et de l'apaisement. Pour reprendre les propos de Bergson, « l'œil ne voit que ce que l'esprit est prêt à comprendre », et vous contribuerez à comprendre l'œil de ceux dont la vie a été arrachée pour un trait de poudre.* »

- **Plaidoirie de l'avocat de l'épouse et de la fille de Michel R. – victime décédée lors de l'attaque.**

L'avocat débute sur le sens du procès pour les victimes : « *Beaucoup ont parlé de procès historique. Historique ou pas, ce procès sera essentiel pour les parties civiles car elles ont pu s'exprimer devant vous. Relater leur peine, leur douleur. Le procès, ce doit être une étape, une étape dans la reconstruction. C'est aussi la vertu thérapeutique, pour les parties civiles, d'un procès d'assises.* »

L'avocat rappelle que Michel R. étant un invité de CABU le jour de l'attaque. Il n'était pas journaliste de Charlie Hebdo : « *Gala R. n'aime pas le terme « hasard ». Mais le décès de son époux est le résultat d'un malheureux concours de circonstances. Yala R. vous l'a indiqué à la barre : jamais Michel R. n'avait connaissance des risques d'attentat pesant sur Charlie Hebdo ! Jamais il n'y serait allé s'il avait eu connaissance d'une telle menace. Et ça chez Madame R., c'est un sentiment légitime d'injustice. Michel R. ne faisait pas partie de l'équipe de Charlie H. Ça rajoute à sa souffrance.* »

A propos de l'épouse et de la fille de Michel R.,

« Et la mère et la fille voudront mourir ensemble. »

« Elles n'ont pas eu beaucoup de soutien et pour elles, ça a été un supplice supplémentaire. »

« Il a été fait droit à ma demande et l'expert a retenu un préjudice permanent de 5%. C'est-à-dire que Gala R. est une victime directe des attentats du 7 janvier. »

« *Gala R. et V. avaient cette même passion pour les rencontres, pour les voyages. L'assassinat de Michel R. aurait pu les détourner de cette même passion. C'est d'ailleurs ce qu'attendaient les auteurs des attentats de 2015 ! Ils n'y sont pas parvenus.* »

- **Plaidoirie de l'avocat d'une compagne de Monsieur CHARBONNIER** – dessinateur décédé lors de l'attaque.

L'avocat débute en présentant sa cliente : « *Madame Sylvie P. qui a entretenu une relation amoureuse avec Monsieur Stéphane CHARBONNIER pendant 22 ans.* »

Il précise : « *Je serai court pour deux raisons parce que Madame P est une femme très discrète, réservée. Et ce serait trahir son mandat que d'être trop long.* »

L'avocat décrit alors comment sa cliente a pris part au procès et quelle a été sa place : « *Madame P. s'est impliquée au procès et même si elle a refusé de prendre la parole il y a quelques semaines, elle a insisté pour être présente chaque jour. Elle a pris une quantité très importante de notes. Elle a réalisé des tableaux, elle a réalisé des schémas. Elle connaît bien mieux le dossier que moi, je peux le dire. Cela a participé à sa reconstruction. En tout cas c'est l'objectif qui était poursuivi par Madame P. Durant les deux mois d'audience, elle a su résister à ce qui a été dit, à ce qui a été entendu sans céder à un quelconque sentiment de vengeance.* »

- **Plaidoirie de l'avocat d'une victime survivante de l'attaque** – Monsieur Gérard G³.

L'avocat explique les difficultés éprouvées par son client à la suite de l'attentat : « *Il y a l'après, le syndrome de stress post-traumatique remplacé par le stress qui ne le quittera jamais et cette peur de perdre sa vie à jamais.* Cette peur qui sera réveillée à chaque attentat. Les événements qui auront eu lieu pendant le procès, n'en feront pas exception. *Monsieur G. le reconnaît, il y a la vie d'après. Et la vie qu'on ne pensait pas construire à 77 ans : ôter son nom de l'interphone, ralentir le pas pour être sûr de ne pas être suivi, toujours se placer en bout de ranger dans une salle pour fuir, toujours, comme un réflexe... Il y a de multiples façons de faire face à un traumatisme.* Michel G. est un taiseux, en revanche il étudie. Il ressent ses sentiments plus qu'il ne les nomme. Alors pendant longtemps, il n'a pas souhaité l'exprimer. Mais se présenter devant votre Cour, cela représentait pour lui l'occasion d'honorer son ami.

L'AfVT réalise un compte rendu final rassemblant l'ensemble des débats. Sa mise en ligne aura lieu après la fin de l'audience.

³ Monsieur G. était lui aussi invité à la conférence de rédaction par CABU. Il était venu avec son ami de toujours, Michel R.